

Strasbourg : va-t-on réintroduire le délit de blasphème parce qu'un homme a uriné sur le Coran ?

Ce week end, un fait divers a eu lieu, comme il s'en déroule tant, sauf que celui-ci est un peu particulier :

<http://www.lalsace.fr/fr/permalien/article/3911091/Interpelle-pour-avoir-brule-le-Coran-sur-internet.html>

Je résume brièvement : un homme, pour une raison indéterminée, se décide à arracher des pages du coran, le gribouiller, pour finir par le brûler et uriner dessus. Un internaute, outré, connaissant la personne, va le dénoncer et donner son numéro de téléphone. Ce qui va permettre au délégué général de la grande mosquée de Strasbourg de contacter l'homme en question, et, évidemment, de porter plainte.

Analysons ce fait totalement banal. Banal parce que idiot : il existe des centaines de milliers, que dis-je, des millions de vidéos où des personnes effectuent des actes stupides, s'auto-brûler leur arrière train, vouloir casser un cd avec sa tête, frimer avec son vélo avant de tomber face devant, mixer un ipod, etc, etc.

Car, oui, j'estime que cet acte est idiot, je ne vois pas bien l'intérêt de brûler un livre, quel qu'il soit, cela ne fait avancer en rien le débat, autant expliquer pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec le livre, en démontant, si il le faut, page après page, ses théories ; mais il est vrai que cela prend du temps et du travail. Ceci dit, au final, nous aurions quelque chose de bien plus constructif.

Mais dans ce cas précis, l'homme a été interpellé, ce qui est très grave, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, revenons en arrière. Souvenez vous, en juin 2008. Un tollé médiatique s'était soulevé suite à une

dénonciation d'un sans papier (http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/06/27/une-assistance-sociale-denonce-un-senegalais-sans-papiers-a-la-police_1063658_3224.html), ou des questions de secret professionnels, de citoyennetés, puis, forcément, des “heures sombres de la France”, de la gestapo, ont été mis en avant, parce que, pour les bien pensants de la première heure, la personne n'avait aucun devoir de dénoncer cette personne. Dans le cas précis, nous revoici face à une dénonciation, découlant d'une personne simplement outrée. A cette personne, je lui conseille de fermer à jamais son navigateur internet, parce que des vidéos outrantes, et ce, dans tout les domaines, il en existe des millions. Sauf que la, personne n'a dit un seul mot sur cette dénonciation grotesque, tout les esprits étant tournés vers l'acte en lui-même, et non son dénonciateur.



Cette histoire prouve, une fois de plus, que pour les musulmans, la vie d'un homme ne vaut strictement rien par rapport au coran. La loi des hommes, et ils le disent de plus en plus ouvertement, ne vaut rien face à celle du Dieu. Mais cela signifie, au final, que la vie des hommes ne vaut rien. Et leurs actions, protestations, leurs paroles, tout va en ce sens. Au sens contraire aux droits les plus fondamentaux qui ont été mis en place après des siècles d'Histoire, alors même que la leur s'est arrêté au VII^e siècle...

Le problème, c'est que, petit à petit, le poison de leur pensée s'insère dans notre propre mode de pensée, à force d'en parler partout, et déjà, nous voyons des procureurs de la république avoir des pensées et des paroles allant dans ce sens : "incitation ou provocation à la haine raciale".

Seulement, ce discours sera rapidement remplacé par le délit de blasphème, alors même que ces notions n'ont rien en commun. C'est le nivellement par le bas de la pensée, le retour de la pensée des mœurs qui fait tant de mal dans les pays musulmans, qui osent porter le nom de "police", alors même que leur but, ce n'est pas le maintien de l'ordre public (la définition du mot), mais bien le maintien de l'ordre religieux...

Olivier Pfister